



GEMENG

**rousper
mompach**

Avis au public

Règlement de circulation à caractère temporaire du 26 mai 2025 à l'occasion de la 39^e édition du « Foyer Triathlon international Echternach - Trilux »

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que par délibération du 26 mai 2025, le collège des bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation à caractère temporaire à l'occasion de la 39^e édition du « Foyer Triathlon international Echternach - Trilux », passant par les localités d'Osweiler et de Herborn.

La délibération précitée est publiée et affichée par la présente.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Rosport, le 26 mai 2025

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,
contreseing, article 74 de la loi communale